

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 25 juin 2014

Convocation du 11 juin 2014

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire le vingt-cinq juin deux mille quatorze à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort sur la convocation du Président.

Délégués présents sur les 143 élus au Comité syndical :

ARENS Régis – BAINIER Christine – BALON Donat – BARRE Edmond – BATISSE Arnaud – BELEY Frédérique – BESANCON Jérémy – BESSE Josette – BISSON Yves - BLANC Michel – BOICHARD Jean-François – BONIN Jacques – BOSSEZ Marie-Claire – BOUR Daniel – BOUTEILLER Xavier – BOUQUENEUR Laëtitia – BRUCKERT Claude – CANAL Christian – CHARTAUX Caroline – CHEVRY Christian – CHIPEAUX Dominique – CHRETIEN Olivier – CLAISSE Michèle – CLAYEUX Pierre – CODDET Christian – COENT Jean-Yves – COULON Eric – COURTOT Francis – CUENAT Francette – DEMUTH Robert – DIMEY David – DRODE Jean-Yves – EGLOFF Philippe – FESSLER Alain – FICHTER Didier – FRACHISSE Hervé – FRELIN Jean-Claude – FRESET Valérie – FRICK Daniel – GARESSUS Thierry – GASPARI Dominique – GEBEL José – GEHIN Jean-Marc – GENDRIN Marc – GIRARDIN Philippe – GIROL Henri – GROSBOILLOT Michel – GROSJEAN Pascal – GRUEBER Jean-Paul – GUY Patrick – HENNY Christophe – HENRY Patrice – JACQUET Alain – JEMEI Samir – KOEBERLE Eric – KWASNIK Christian – LAZARE Christian – LEDRAPIER Christophe – LEFEVRE Gérard – LEVÊQUE Marie-Pierre – LOUIS Chantal – MAGNY Gilles – MARSOT Jean-Bernard – MENOTTI Pascal – MONNIER Séverine – MORGEN Jean-Paul – MOUGIN Jean-Claude – OUEVRARD Renaud – PARIS Gérard – PATTAROZZI Olivier – PAULUS-DAMOTTE Nadine – PAULUZZI Martine – PEUREUX Anne-Sophie – RABIER Florence – REINICHE Hubert – RIBREAU Christian – RODRIGUEZ Rafaël – ROICOMTE Romuald – ROLLIN Jean-Baptiste – ROMANCZUK Suzanne – ROSSELOT Nathalie – ROUSSEAU Jean-François – ROY Lionel – ROY Marie-Christine – ROY Michel – ROY Pierre-Vincent – SALOME Jean-Luc – SERRE Bernard – SIMON Michel – SPRINGAUX Pierre – STABILE Marie – TARUSSIO Dino – TAVERNIER Daniel – VOLA Yves – UHL Hervé – WALGER Christian – WITTIG Francine – WURTZ Gérard

98 présents – 1 pouvoir(s). Le nombre de suffrages maximum est donc de 99.

Absents excusés :

BAUMGARTNER Bernadette – BOSCO Virginie – BROCHET Laurent – CARDOT Charly – CAULET Laurent – CHARPIAT Véronique – DEROY Olivier – GAGEA Roger – GARNIAUX Martine – GORJUP Sébastien – HAMELIN Martine – HERZOG Jean-Marie – ISTE Nicolas – LIAIS Bernard (pouvoir à Yves BISSON) - MARCHAND Frédéric – MATTIN Francine – MOUTARLIER Jean-Paul – PACAUD

Pierre – PARROT Eric – PIQUEPAILLE Gérard – QUATREHOMME Michaël – REBER Gilbert – ROCHETTE DE LEMPDES Marie – SALOMON Alain – SCHWALM Rémi – SORET François – TENAILLON Bernard – TRINCKLIN Ludivine – ZUMBIHL Jean-François

Assistaient :

BRUNOL Annie (Payeur départemental) – HOTTLET Jean-Louis – JECKER Céline – MOSIMANN Didier – SALOMON Michèle
RHODES Dimitri – LOMBARD Nathalie



1) COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2013

Les résultats du compte administratif et de gestion 2013 se présentent comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
Mandats émis	- 929 921,73 €	Mandats émis	- 1 986 433,35 €
Titres émis	+ 1 356 951,91 €	Titres émis	+ 1 880 344,44 €
Solde	+ 427 030,18 €	Solde	- 106 088,91 €
Résultat reporté	+ 1 580 513,31 €	Déficit reporté	- 156 679,93 €
	+ 2 007 543,49 €		- 262 768,84 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 : + 2 007 543,49 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2013 : - 262 768,84

Il est proposé d'affecter 262 768,84 € en réserve au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement.

L'excédent de fonctionnement à reporter est donc de **1 744 774,65 €**.

Il est précisé que les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont identiques.

Monsieur le Président sort de la salle afin que le comité puisse procéder au vote du compte administratif 2013.

Monsieur Christian CODDET, 1^{er} Vice-Président délégué à la commission énergie propose à l'assemblée de passer au vote.

Le compte administratif et de gestion 2013 est adopté à l'unanimité.

2) DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF 2014

La présente décision modificative doit permettre d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif 2014 et de reporter le résultat du compte administratif 2013.

Elle se présente comme indiquée sur le document ci-annexé.

La présente décision modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

3) DESIGNATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le SIAGEP notamment dans le cadre de ses travaux de dissimulation des réseaux est amené à passer des marchés publics. Il est donc nécessaire à l'occasion de cette nouvelle mandature de renouveler la commission d'appel d'offre du SIAGEP.

Selon l'article 22 du code des marchés, la commission d'appel d'offre du syndicat doit comprendre :

- le Président de l'établissement public ou son représentant
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés par l'assemblée délibérante

Il faut souligner la disponibilité qu'implique la participation à cette commission qui se réunit en journée.

Messieurs Edmond BARRE (Grosmagny), Alain FESSLER (Etueffont), Romuald ROICOMTE (Valdoie), Michel BLANC (Lacollonge) et madame Marie-Claire BOSSEZ (Rougegoutte), membre du Bureau syndical, ont manifesté leur intérêt pour cette commission lors du dernier Bureau du SIAGEP.

Il est demandé à l'assemblée si d'autres candidats sont intéressés pour être membres titulaires de la commission d'appel d'offres. Monsieur Claude BRUCKERT (Bretagne) et monsieur Marc GENDRIN (Cravanche) se portent candidats.

Sept candidats se sont donc déclarés pour cinq postes à pourvoir. Monsieur Bisson demande aux candidats si certains souhaitent plutôt être membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Madame Marie Claire BOSSEZ et monsieur Michel BLANC reportent leur candidature en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Il est procédé au vote pour les membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Messieurs Edmond BARRE, Alain FESSLER, Romuald ROICOMTE, Claude BRUCKERT et Marc GENDRIN sont élus à l'unanimité membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Il est ensuite demandé trois volontaires pour compléter les candidatures de madame BOSSEZ et de monsieur BLANC pour être membres suppléants de la commission.

Messieurs Jean-Bernard MARSOT (Lepuix), Arnaud BATISSE (Petitmagny) et Pierre CLAYEUX (Sermamagny) se portent candidats.

Il est procédé au vote pour les membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Madame Marie-Claire BOSSEZ, Messieurs Michel BLANC, Jean-Bernard MARSOT, Arnaud BATISSE et Pierre CLAYEUX sont élus à l'unanimité membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

4) QUESTIONS DIVERSES

Point sur la TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité)

Monsieur Bisson annonce à l'assemblée que de nouvelles dispositions gouvernementales sont actuellement à l'étude en ce qui concerne la TCFE. Dans l'attente que les décisions soient figées au niveau de l'Etat, il ne souhaite pas ouvrir de débat à ce sujet mais tient à en informer l'assemblée.

Le SIAGEP est actuellement bénéficiaire de la TCFE à la place des communes de moins de 2 000 habitants. Le taux voté en Comité étant de 0, le SIAGEP ne perçoit donc rien.

Si le débat revient sur le devant de la scène, c'est qu'il est envisagé que le SIAGEP perçoive la TCFE à la place de toutes les communes. Si tel était le cas, le manque à gagner pour les grosses collectivités serait important et la question se doit donc d'être évoquée. Il est important de préciser que ce projet n'émane pas du SIAGEP mais bien de l'Etat.

Monsieur Daniel BOUR de Delle s'insurge sur le fait que l'on revienne encore sur cette question qui a déjà fait débat plusieurs fois. Il s'oppose farouchement au fait que le SIAGEP puisse voter un taux autre que 0.

Monsieur Rhodes, précise que si la discussion revient c'est que les dispositions vont peut-être être amenées à changer et que le débat s'impose de fait de nouveau.

Monsieur Bisson ajoute qu'il est encore trop tôt pour entamer ce débat en assemblée syndical. Il insiste toutefois sur le fait que celui-ci devra avoir lieu au sein même des communes afin que

le ou les délégués puissent au moment venu se faire le porte-parole de la commune en toute connaissance de cause. Pour cela, le SIAGEP informera dès que possibles les communes à ce sujet des décisions arrêtés par le gouvernement et des conséquences pour elles.

Convocation aux réunions par voie électronique

Monsieur Bisson rappelle qu'actuellement le Territoire de Belfort rencontre des problèmes avec la poste et que les retards dans la distribution du courrier sont de plus en plus fréquents.

Cela l'a amené à envisager de faire parvenir les convocations aux différentes réunions du SIAGEP par voie électronique. Une économie sur les frais d'envoi serait par ailleurs ainsi réalisée.

En réponse à un délégué, monsieur Rhodes précise que cela est apparemment légal. La seule contrainte du législateur étant que la convocation doit parvenir à domicile de la personne concernée. Que l'adresse soit postale ou électronique n'est pas précisé.

La mise en place d'une telle procédure nécessite toutefois l'assentiment écrit des délégués du SIAGEP. Monsieur Bisson annonce donc que très prochainement sera envoyée à chaque délégué au SIAGEP une demande d'autorisation pour l'envoi des convocations par email avec communication d'une adresse mail. Les documents annexes seront par ailleurs téléchargeable sur le site internet du SIAGEP.

Questions de l'assemblée :

Ne peut-on pas envoyer la convocation directement à la mairie ?

Non. Les convocations doivent être faites au domicile du délégué.

Y-aura-t-il également un envoi de la convocation au suppléant ?

Oui. A charge toutefois des délégués titulaires et suppléants de se concerter pour savoir qui participera à la réunion en fonction des disponibilités de chacun.

Communication des compte-rendus de réunion

Une déléguée s'étonne de ne pas avoir reçu le dernier compte rendu du Comité syndical. Monsieur Bisson précise que ces derniers ne sont pas envoyés par courrier mais sont disponibles très rapidement sur le site internet du SIAGEP (rubrique « Documentation/Informations »)

Plaquette de présentation à destination des communes pour l'enfouissement des réseaux

Monsieur Bisson annonce que le SIAGEP réalisera prochainement une plaquette de présentation à destination des communes présentant les relations entre la commune et le SIAGEP dans le cadre de travaux d'enfouissement, les coûts, les démarches à effectuer en amont des travaux, les subventions attribuées...

Question sur les certificats d'économie d'énergie (C2E)

Un délégué de Chatenois les Forges souhaite savoir si le SIAGEP subventionne les communes pour le changement de fenêtres d'une école pour des fenêtres isolantes.

Monsieur Coddet, vice-Président délégué à la commission énergie confirme l'éligibilité des fenêtres isolantes si elles répondent aux critères des C2E. La demande de subvention ne pourra toutefois être faite que dans le cadre des appels à projet. Le prochain appel à projet devant être lancé normalement au dernier trimestre 2014. La commune doit également avoir signé une convention avec le SIAGEP lui confiant la gestion des C2E. Le SIAGEP cède quant à lui ses C2E à EDF moyennant finance.

Quel est le taux de subventionnement pour les C2E ?

Le taux est de 16 % du montant HT des travaux.

Est-ce une opération « blanche » pour le SIAGEP ?

Non. Le SIAGEP ne récupère actuellement auprès d'EDF qu'environ 25 % des sommes qu'il attribue aux communes. Les 75 % restant sont financés entièrement par le SIAGEP.

Question sur le remplacement des lampes à vapeur de mercure

Monsieur Bruckert, maire de Bretagne, rappelle que le SIAGEP a lancé en 2013 une opération de financement du remplacement des lampes à vapeur de mercure.

Le règlement d'attribution des subventions prévoyait l'octroi d'une participation du SIAGEP à raison de 10 lampes par an maximum sur une période de trois ans.

Certaines communes dont Bretagne, ont pris du retard n'ont donc pas pu bénéficier d'une participation en 2013. Monsieur Bruckert souhaite savoir s'il y a une possibilité d'augmenter le nombre de lampes subventionnées sur 2014 et 2015 afin de rattraper l'année 2013.

Monsieur Coddet propose de présenter cette question à la prochaine commission énergie qui prendra alors une décision.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Fait à Belfort, le 26 juin 2014

Le Président,

Yves BISSON